

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14 MARS 2025

ID : 026-212601439-20250311-2025_13-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 11 mars 2025

**DEPARTEMENT DE LA
DROME**

Nombre de membres afférents au
Conseil Municipal :

En exercice	14
Présents	11
Pouvoirs	03
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

Date de la convocation

04/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq-----
et le 11 mars 2025-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.

Présents : AGERON Jérémy, BORRAS Isabelle,
CETTIER Nicolas, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE
Dominique, ROSTAING Marc, SERREE Stéphane,
THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy et
VALLERANT Jacques

Absents excusés : BERNARD Daniel, ORLOWSKI
François, RIOU Gaëtan,

Pouvoirs : BERNARD Daniel à VALENÇON Jérémy,
RIOU Gaëtan à SERREE et ORLOWSKI François à
GENTHON Agnès

Secrétaire de séance : BORRAS Isabelle

N° 2025-13

OBJET : Programme d'actions pour l'année 2025 forêt communale du Grand-Serre - ONF

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme d'actions pour l'année 2025 en forêt communale du Grand-Serre, conforme au document d'aménagement de notre forêt. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur à ce jour de 60%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide de réaliser, les travaux suivants, prévus par l'Office National des Forêts pour un montant estimatif de 3 970€ HT € :

Travaux sylvicoles (dépressage avec nettoyage de jeune peuplement)

- Charge Madame le Maire de transmettre la présente délibération à l'Office National des Forêts pour la préparation du dossier de financement (demande de subvention etc ...)
- Autorise Madame le Maire à signer les documents pour le montage du dossier.

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux
présents ou représentés.**

Extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre, le 14 mars 2025

Le Maire,

Agnès GENTHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE - 2, Place de Verdun-BP 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également ce faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr